

Commune de Bueil

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/2

1:5 000

"Vu pour être annexé à la délibération du 30/09/2014 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."

Fait à Bueil,
Le Maire,

ARRETE LE : 17/12/2013
APPROUVE LE : 30/09/2014

Etude réalisée par :

Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
ZAC du Chevallement
5 rue des Molettes
50285 Rocca-Wirendin
Tél. : 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 84 05 01

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27000 Le Val-Sireux
Tél. : 02 32 32 53 28

Groupe **auddice**
Urbanisme Environnement Communication

Légende

- - - Limite de zone
- · - · - Limite de secteur
- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- ① Emplacement réservé
- Secteur sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme (espace vert, haie, voie verte...)
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme (étang, bief, berge...)
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du code de l'urbanisme
- Zone soumise au risque inondation - Application du Plan de Prévention Risque Inondation de l'Eure Moyenne (Source : DDTM de l'Eure)
- Identification des axes de ruissellement au titre de l'article R123-II b) du code de l'urbanisme
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- Zone de risque technologique liée à la présence d'une canalisation de transport de gaz (périmètre de risque = 45m)
- Constructions nouvelles ou en cours n'apparaissant pas au plan cadastral en date de Septembre 2013

Zone U	Zone urbaine
Secteur Ua	Secteur urbain d'activités
Zone 1AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (court et moyen terme)
Zone 1AUf	Zone à urbaniser de friche (court et moyen terme)
Zone A	Zone agricole
Secteur Ap	Secteur agricole protégé
Zone N	Zone naturelle
Secteur Ne	Secteur naturel d'équipement sportif
Secteur Ni	Secteur naturel de loisirs

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	174 m ²	Maintien de la continuité agricole	Commune
ER n°2	4024 m ²	Extension des équipements scolaires et aménagement de structures périscolaires	Commune
ER n°3	4165 m ²	Aménagement d'équipements scolaires et récréatifs	Commune
ER n°4	179 m ²	Maintien du cheminement piéton	Commune
ER n°5	3505 m ²	Aménagement d'un stationnement et extension du cimetière	Commune
ER n°6	1623 m ²	Création d'un bassin d'orage	Commune

